

La demi-journée d'information syndicale : comment participer et comment procéder ?

La CGT Educ'Action organise 2 demi-journées d'informations syndicales qui auront lieu à Vénissieux le 20 novembre 2007 et à la Bourse du Travail de Lyon, salle E, le jeudi 22 novembre 2007 de 13h30 à 16h30

Tous les trimestres, la participation à cette demi-journée est un droit pour tout enseignant (syndiqué ou non).

ORDRE DU JOUR

Actualités de l'éducation, sociales, immigration jetable

Intégration de l' IUFM à l'université

Permutations, calendrier scolaire, intégration des enfants handicapés

Questions diverses, situations particulières (frais de déplacement...)...

Vous devez informer les parents mais aussi l'administration (IEN de votre circonscription) de votre participation une semaine auparavant. Il s'agit uniquement d'une information et en aucun cas d'une demande d'autorisation !

Les nouvelles dispositions de l'Inspection Académique face à la tenue de ces demi-journées d'informations syndicales ne doivent pas freiner les collègues dans leur démarche. Au contraire, ceci doit nous conforter dans nos droits et notre volonté de les faire valoir.

Proposition de lettre-type à l'attention des parents d'élèves :

*Madame, Monsieur,
Je vous informe qu'à l'occasion de ma participation à une réunion d'information syndicale, je serai absent(e) leaprès-midi. Je n'assurerai donc pas mon service.
Je vous remercie de votre compréhension et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon attachement à l'école publique.*

Proposition de lettre-type à l'IEN à transmettre une semaine avant :

*Je soussigné(e)....., professeur des écoles / instituteur, en poste à l'école (nom et adresse complète de l'école)....., vous informe de ma participation à la demi-journée d'information syndicale organisée par la CGT à la date du ...
.....
A....., le
..... Signature.*

CAS PARTICULIER (PE2)

Si vous êtes professeur des écoles stagiaires, la lettre d'information destinée à l'administration sera adressée soit :

A L'IEN de circonscription, si vous êtes en stage dans une école (le jour de la réunion)

Au directeur du centre de Lyon (D. QUEF) si vous êtes à l' IUFM (le jour de la réunion)

Nous espérons que vous viendrez nombreux à l'une ou l'autre de ces réunions et nous vous demandons de bien vouloir relayer cette information auprès de vos collègues, notamment par l'intermédiaire du journal.

N'oubliez pas que le droit syndical ne s'use ... que si l'on ne s'en sert pas !